

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORÊTS**

**POLITIQUE NATIONALE
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
VISION 2015**

RESUME EXECUTIF

Juillet 2007

Tables des matières

PREAMBULE.....	3
I. CONTEXTE GENERAL ET LEÇONS DE LA LPDA2.....	6
I.1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET INSTITUTIONNEL.....	6
I.2. LEÇONS DE L’EVALUATION DE LA LPDA2.....	7
PRODUCTION VEGETALE.....	10
PRODUCTION ANIMALE.....	10
PRODUCTION FORESTIERE.....	11
II. LA NOUVELLE VISION POUR L’AGRICULTURE GUINEENNE.....	14
III. LES OBJECTIFS DE LA PNDA.....	16
IV. LES AXES STRATEGIQUES DE LA PNDA.....	16
IV. LE PLAN D’ACTIONS DE LA PNDA.....	19
V. LES BENEFICIAIRES.....	34
VI. MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION DE LA PNDA.....	34
LES ROLES DES ACTEURS.....	34
LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	35
UN SUIVI EVALUATION AXE SUR DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	36
LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION.....	36
VII. LES FACTEURS CLES DE SUCCES.....	36
SUITES A DONNER.....	37

PREFACE

Au seuil de ce nouveau millénaire, la Guinée a traversé une crise sociale et économique liée à un afflux massif de réfugiés sur son territoire avec la persistance de l'instabilité sous régionale et des agressions rebelles, ainsi que l'absence d'un programme d'assistance budgétaire. Certes, cette crise a affecté nos ressources et temporairement notre production mais n'a pas éteint notre potentiel de productivité agricole et sylvo-pastorale. Bien que le contexte international soit plus concurrentiel qu'auparavant et le marché plus difficile à pénétrer du fait notamment des distorsions induites dans les règles du commerce international par certains pays développés, la Guinée, dans sa nouvelle vision de développement agricole tient à faire gagner à l'agriculture familiale et à l'entreprenariat agricole beaucoup plus de parts de marché intérieures et extérieures.

Ainsi, face aux mutations du commerce mondial qui s'inscrivent dans les dynamiques de l'OMC et des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, l'économie guinéenne s'insèrera dans ces processus tout en préservant les valeurs africaines d'équité et de solidarité qui font que, tout le monde, même les plus pauvres mangent.

Nos ressources naturelles constituent un élément déterminant dans la mise en valeur des importantes opportunités de compétitivité de notre secteur agricole. Leur préservation exige, de notre part, d'orienter notre agriculture sur des sentiers plus durables et moins prédateurs de ces ressources. En effet n'est réellement rentable que ce qui est durable.

A travers cette Politique Nationale de Développement Agricole qui intègre la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine du NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Guinée est résolument tournée vers l'avenir pour assurer la sécurité alimentaire et pour relever substantiellement les revenus des populations tant au niveau national que dans le cadre de l'intégration régionale.

Nous profitons de cette opportunité pour remercier, au nom du Premier Paysan de Guinée, le Général Lansana Conté, Président de la République, tous ceux qui ont soutenu l'élaboration de ce document par leurs appuis techniques et financiers notamment, le PNUD, la FAO, la Coopération Française, le FIDA et l'USAID.

C'est aussi l'occasion de féliciter et de remercier les autres départements ministériels partenaires, les producteurs et leurs organisations (Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée, Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée, Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée...), les représentants du secteur privé agricole et des ONG, pour leurs contributions efficaces dans l'actualisation de notre politique sectorielle pour une nouvelle vision de l'agriculture guinéenne.

Nous avons l'espoir qu'avec l'effort de tous, la mise en œuvre de notre PNDA- Vision 2015 nous permettra d'atteindre l'objectif premier du millénaire pour le développement, c'est-à-dire, réduire de moitié la pauvreté, la faim et la malnutrition à l'horizon 2015.

Dr. Mahmoud CAMARA
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage,
de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

PREAMBULE

Le présent document constitue un résumé de la Politique de Développement Agricole de la Guinée – Horizon 2015, qui a été élaboré sous l'égide du Gouvernement Guinéen par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et les concours financiers du PNUD, du SCAC, de l'USAID et du FIDA.

● Ce travail résume les 3 principaux documents ci-après :

- Bilan- Diagnostic de la LPDA2 pour la période 1998-2005 ;
- Orientations et Axes Stratégiques de la Politique Nationale de Développement Agricole, Vision 2015
- Plans d'actions de la PNDA, Vision 2015

● La réalisation de ce travail a comporté les étapes suivantes:

- mai 2004 - janvier 2005 : élaboration et validation des termes de référence sous l'égide du Ministère de la Coopération avec la participation des départements ministériels concernés, les partenaires techniques et financiers et les représentants de la société civile
- février 2005 : présentation d'une note d'information au Conseil Interministériel par le Ministre de l'Agriculture, pour marquer la volonté politique du Gouvernement d'entreprendre l'exercice d'actualisation de la deuxième Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA2).
- 27 avril 2005 : tenue de la 1^o réunion du Comité du Pilotage consacré au lancement de l'exercice qui a regroupé tous les acteurs (Etat, Organisations Professionnelles Agricoles, Secteur privé, ONG), qui a permis la validation du cadrage méthodologique et à la mise en place de 15 groupes thématiques ;
- 12 au 18 septembre 2005 et 28 septembre au 5 octobre 2005: Organisation en deux (2) étapes des missions de concertations des consultants nationaux avec les acteurs à la base dans les régions administratives ;
- 4 au 14 février 2006 : organisation des ateliers paysans dans les quatre régions naturelles sous l'égide de la Chambre nationale d'agriculture (CNA) et de la Coordination nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G) ;
- Mars 2006 : réunion du Comité technique de suivi dans la salle de conférence du Ministère de l'Agriculture, Elevage et des Forêts, pour examiner le premier draft-synthèse traitant du Bilan de la LPDA2 et des Grandes orientations de la Nouvelle LPDA
- Avril-Mai 2006 : Amendements et finalisation de deux documents présentés en CTS de Mars 2006
- 5 juin 2006 : Présentation des rapports améliorés de la Nouvelle LPDA au Comité technique de Suivi élargi aux partenaires au développement.
- 11 Août 2006 : Présentation en CTS élargi aux partenaires au développement avec l'animation du Consultant International et adoption des Nouvelles Orientations et des Axes stratégiques de la Nouvelle LPDA.
- 13 au 18 Août 2006 : tenue des ateliers régionaux de validation des rapports bilan LPDA2 et axes stratégiques et de planification pour l'élaboration des plans d'actions régionaux dans deux (2) centres transrégionaux, Mamou pour la Basse et Moyenne Guinée et Kankan pour la Guinée Forestière et la Haute Guinée
- 5 juin 2007 : Présentation des documents au dernier comité de pilotage élargi aux partenaires du développement
- 3 au 4 juillet 2007 : Organisation de l'atelier national de validation sous l'égide du Gouvernement.

Ce travail a été réalisé par les consultants¹ avec la contribution de l'ensemble des acteurs publics, privés et partenaires concernés par le développement rural sous la supervision du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MAEEEF) et sous la coordination technique du Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA), maître d'œuvre de l'exercice.

¹ MBAYE Abdoulaye, Consultant International ; Kaba Camara, Ingénieur Agronome, Consultant national IRAG, Fodé Sory Keïta, Docteur Vétérinaire/DNE, Daouda Bangoura, Docteur Vétérinaire/DNE, Abdoulaye Diallo Ing. Génie Rural/DNGR, Lansana Bayo, Agroéconomiste/BCEPA, Sékou Falil Doumbouya Economiste Consultant, Saliou Chérif Diallo, Statisticien/SNSA, Momo Soumah, Ing Agronome DNA, Ibrahima Barry Sociologue/Consultant, Amadou CAMARA, Ingénieur agronome DNA, Mme DIALLO Billy SOW, Sociologue/Consultante en Genre, Amadou Chérif BAH, Consultant en Gestion des Ressources Naturelles/DNEF.

I. CONTEXTE GENERAL ET LEÇONS DE LA LPDA2

1.1. Le contexte économique, social et institutionnel

1. D'une manière générale, l'élaboration de la nouvelle politique de développement agricole intervient dans un contexte national caractérisé par des difficultés économiques sans précédent, des mouvements sociaux de grande ampleur avec les deux grèves enclenchées en janvier et février 2007 ayant conduit à la mise en place d'un Gouvernement de large consensus doté d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le développement économique et social en Guinée a été ainsi fortement limité par les déficiences du cadre institutionnel, juridique et réglementaire liées à la modicité et à la mauvaise gestion des ressources publiques, à la faible mobilisation des investissements privés et à l'insuffisance d'infrastructures de base pour soutenir la croissance et la modernisation de l'économie.

2. Depuis fin 2002, les résultats économiques n'ont cessé de se dégrader pour atteindre des niveaux incompatibles avec les aspirations de réduction de la pauvreté, de la malnutrition et de stabilité sociale avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3% et un taux d'inflation en glissement atteignant 39,1% en 2006, des réserves de change très faibles et des difficultés pour l'Etat à honorer le service de la dette. Ainsi de nombreux partenaires au développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, FIDA, OPEP, etc.) ont dû suspendre les décaissements effectués en faveur des projets et programmes de développement. En effet, entre juin 2003 et juin 2005, les prix à la consommation ont augmenté de 40% en particulier ceux des denrées de première nécessité comme le riz, qui ont été multipliés par quatre (4) durant cette période. Il en est de même des prix des principaux facteurs de production agricole dont les intrants agricoles entravant ainsi l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles et animales. De même, l'on a enregistré la détérioration de l'offre des services de base notamment, le secteur de l'eau et de l'électricité.

3. Ainsi l'analyse des principaux indicateurs fait apparaître un ralentissement de la croissance économique caractérisée par un taux de croissance économique en termes réels en baisse par an à partir de l'année 2000 par rapport à ce qu'il était durant la décennie 90, d'environ 4,5% par an. En 2004, le taux de croissance du PIB national a été de 2,7% ; ce qui nettement en dessous des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté fixés à 5% par an, entre 2002 et 2005.

4. Le taux de croissance du secteur primaire a été estimé à 2,8% en 2005 contre une prévision de 3,3%². Cette moindre croissance dépend en grande partie des sous secteurs élevage et pêche qui ont enregistré des taux de croissance identique de l'ordre de 1,6%, taux nettement inférieur à ceux de 2004 respectivement 2,7% et 2,4%. Quant à l'agriculture, il a enregistré un taux de croissance de 3,3% en 2005 contre 3,5% en 2004 ; le sous secteur forêts et sylviculture a enregistré une croissance estimée à 2,5% en 2005 contre 3,2% en 2004.

5. **La pauvreté :** Plus de la moitié de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté et près d'un guinéen sur quatre se trouve dans une situation d'extrême pauvreté en milieu rural. Selon les résultats de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002/2003), l'incidence de la pauvreté s'élève à 49,2% et celle de l'extrême pauvreté à 19,1%. L'inflation a été de 31,03% en 2005 contre 27,6% en 2004. Cette forte augmentation de l'inflation résulterait en grande partie de l'augmentation du prix des produits pétroliers, de la pénurie des denrées de première nécessité et de la forte détérioration du taux de change du franc guinéen par rapport aux principales devises. Cette situation a ainsi considérablement affecté le pouvoir d'achat du guinéen en général et aggravé davantage celui des populations en dessous du seuil de pauvreté. Les prix des denrées de première nécessité comme le riz, ont

² Cf Cadrage Macroéconomique annuel 2005 (Mise en œuvre Stratégie Réduction de la Pauvreté. Ministère du Plan

quadruplé en l'espace de deux ans. En effet, pendant que les prix à la consommation ont augmenté de plus de 40%, le revenu national brut par habitant baissait passant de 450 US\$ en 2000 à 385,7 US\$ en 2004.

I.2. Leçons de l'évaluation de la LPDA2

6. La nouvelle politique de développement agricole est un exercice faisant suite à la LPDA2 (1998-2005).

1.2.1. Evaluation des objectifs stratégiques de la LPDA2

7. En général, l'évaluation de la LPDA2 montre que le bilan est globalement positif malgré une conjoncture économique difficile tant sur le plan national qu'international. En effet, pendant la période de mise en œuvre de la LPDA2 (1998 – 2005), la croissance du secteur agricole s'est maintenue en moyenne autour de 4% contre un objectif sectoriel de la LPDA2 de 6% en 2005. Ce taux reste encore supérieur au taux de croissance de l'économie nationale de l'ordre de 3% et à celui de la croissance de la population (3,1%).

8. **Par rapport aux objectifs de sécurité alimentaire, les résultats restent mitigés.** L'objectif de sécurité alimentaire n'a pas été atteint avec 34% de malnutrition (SMA) en 2000 puis 44% en 2003 (enquête QUIBB). La proportion de la population souffrant de faim et de malnutrition ainsi augmente en Guinée. Selon cette enquête la majorité des ménages (53,2 %) estiment pouvoir s'alimenter suffisamment en quantité, 6,6 % en qualité. Cependant, près d'un tiers des ménages (33,6 %) déclarent ne pas arriver à satisfaire leurs besoins nutritifs ni en qualité ni en quantité. Plus de 19 % de la population vit en dessous du revenu qui procure un apport calorique minimum. En milieu urbain, ce ratio est de 4,6 % contre 25,3 % en milieu rural. Il contribue pour près de 93 % à la malnutrition protéino-calorique. L'écart moyen par rapport à ce seuil est de 10,8 % (14,3 % en milieu rural et 2,6 % en milieu urbain). Par ailleurs, la Guinée a été victime de la situation de conflits dans la sous région. Elle a été affectée notamment par les guerres civiles du Sierra Léone et du Libéria.

9. L'autosuffisance en riz en 2005 qui était un des objectifs stratégiques majeurs de la LPDA2 n'a pas été atteinte. En effet, l'augmentation des productions vivrières n'a pas permis d'infléchir de façon durable les importations en riz même si l'on a observé une tendance à la baisse de près de 50% en 2000 avec 153 000 tonnes et puis une forte remontée autour de 300.000 tonnes après l'année 2000. Cette forte reprise des importations est imputable à l'augmentation de la consommation du riz par tête et à la non maîtrise des importations (exonération des importations, réexportations probables dans les pays voisins en crise). Ainsi la consommation moyenne nationale se situe à environ 92 Kg/hbt/an contre 82 Kg en 1996-1999 avec des diversités selon les régions naturelles, 126 kg/hbt/an à Conakry, 110 kg en Guinée Maritime et Forestière, 69 kg pour la Moyenne Guinée et 52 Kg pour la Haute Guinée.

10. Par ailleurs, l'analyse du bilan alimentaire en 2005 montre que la part du riz importé dans le disponible total est passée de 44 % en 1995/1996 à 25% en 2000 avant de remonter à 40% sur les 5 dernières années. Principal produit alimentaire du pays, le riz représente 61 à 69 % des disponibilités céréalières. La part des céréales dans les disponibilités totales est en baisse (de 54 % en 1995/1996 à 42 % en 2000) ce qui témoigne de l'accroissement du niveau des importations de riz et de l'augmentation de la consommation des autres vivriers notamment le manioc.

11. L'évaluation des productions vivrières pour la période de 1998 à 2005 montre que des progrès sensibles ont été réalisés dans l'ensemble :

- Riz : 95 % (production de 1.207.956 t sur une prévision de 1.272.415 t),
- Mais : 70,9 % (production de 460.994 t sur une prévision de 894. 000 t),
- Fonio : 99,5 % (production de 208.381 t sur une prévision de 381. 000 t),

- Manioc : 90 % (production de 968.795 t sur une prévision de 1.662.409 tonnes en l'an 2005.

12. **Des résultats encourageants dans l'appui à la transformation et à la commercialisation du riz local** avec un impact positif sur les revenus des femmes. Grâce à la mise en œuvre de différents projets d'appui, on note des performances dans le volume commercialisé de riz qui est passé de 10 à 30% de la production nationale. Aussi, le parc de décortiqueuses est passé de 200 en 1997 à environ 1000 unités actuellement. Les fonds de commercialisation octroyés aux Associations des Cautions Mutuelles (ACM) essentiellement pilotées par les femmes s'élèvent de nos jours à plus 3 milliards de Francs Guinéens.

13. **L'évaluation des aménagements hydro-agricoles** fait apparaître que les projets instruits pendant de mise en oeuvre de la LPDA2, ont permis l'aménagement de près de 17 000 ha (8500 ha de bas-fonds, 3000 ha de plaines et 5000 ha de mangrove). En fonction des données disponibles, les taux de réalisation des objectifs opérationnels sont de : 51,71% pour l'aménagement de bas-fonds en travaux neufs, 108% pour les bas-fonds en amélioration, 100% pour les plaines côtières et 94,2% pour les plaines intérieures. Le potentiel en terres aménagées est de 10% à ce jour.

14. **En ce qui concerne les pistes rurales**, les taux de réalisation atteignent respectivement 25,75% en réhabilitation des pistes, 25% dans l'entretien des pistes, 87,5% dans la réhabilitation des ouvrages de franchissement et 31,6% en construction des grands ponts ruraux.

15. **La riziculture pluviale qui représente 60% des superficies cultivées en riz n'a bénéficié que de peu d'investissements.** Cependant il faut noter que les programmes de transfert de technologies et de vulgarisation menés par l'IRAG et le SNPRV centrés sur la diffusion du riz NERICA, a connu un réel succès avec près de 34 000 paysans touchés. A ce titre la Guinée est reconnu comme le pays leader dans la diffusion du NERICA en Afrique ; ce qui augure de bonnes perspectives pour le pays en termes d'appuis financier et technique.

16. **En dépit des difficultés macro-économiques, le sous secteur de l'Elevage affiche un meilleur taux de croissance avec une moyenne de 4,62 par an entre 1998 et 2004.** Le disponible en produits animaux s'est accru de façon significative, mais son accessibilité reste limitée à cause de l'inflation. En termes d'amélioration du disponible en viandes par rapport aux objectifs de la LPDE, on note que le disponible per capita, hors importations de viandes et exportations de bétail sur pied, a évolué de 5,41 kg en 1998 à 6,39 kg/hbt/an en 2004 dépassant des prévisions de la LPDE qui prévoyaient en 2004, un disponible de 5,12 Kg/hbt/an pour les viandes bovine, ovine, caprine, porcine et cunicole. La production de chair de volaille a apporté un disponible per capita par an de 0.92 kg.

17. **La relance des exportations agricoles, deuxième objectif stratégique de la LPDA2, a connu des évolutions en dent de scie pour la plupart des cultures.** Les meilleurs résultats sont à l'actif de la SOGUIPAH qui a réalisé 6000 ha de plantations d'hévéa et 7 000 ha de plantations de palmier à huile et construit une usine de traitement de caoutchouc de grande capacité atteignant l'équivalent de 2 tonnes de caoutchouc à l'heure. Le caoutchouc produit par SOGUIPAH est un produit de haut de gamme reconnu au niveau international, pour lequel les perspectives du marché international sont plutôt favorables. La culture de l'hévéa a des effets d'entraînement sur près de 30.000 personnes et constitue une opportunité d'amélioration des recettes en devises du pays.

18. Quant au Coton, la filière a enregistré des performances remarquables en 1999 avec une production de plus de 25 000 tonnes nécessaires à sa privatisation. Ainsi la Compagnie Guinéenne du Coton (CGC S.A.) a été créée en 2000 comme une société de droit privé avec des apports en capital de 85% pour le groupe GENIB et de 15% pour l'Etat. Cette privatisation mal maîtrisée a entraîné des difficultés de financement des activités de production et de commercialisation avec pour conséquence la chute de la production du coton à près de 12 000

tonnes en 2005 et pour effet subséquent la baisse des revenus (12 milliards de francs guinéens en 2001 et 3,5 milliards en 2002) pour les 60 000 familles paysannes qui pratiquent cette culture.

19. L'analyse du bilan de la filière café fait apparaître que dans l'ensemble, l'objectif de création de 5000 ha de nouvelles plantations par an n'a pas été atteint ainsi que les projections d'exportation sur le marché international. Celles-ci se sont stabilisées autour de 25 000 tonnes à destination essentiellement du Maroc.

20. Concernant les fruits et légumes, les exportations sur le marché international sont restées timides nonobstant les efforts du PCEPA. Avec un objectif d'export de près de 20 000 tonnes de fruits et légumes, les exportations horticoles ont atteint à peine les 5 000 tonnes. Les raisons à cela s'expliquent en partie par l'absence de sociétés nationale et internationale capables de satisfaire aux exigences du marché international. Par ailleurs, on note l'émergence d'autres cultures à l'exportation telles que la pomme de terre (3000 t exportées au Sénégal et en Gambie), l'anacarde (7000 t n 2004 contre 1500 en 2001), le petit piment (2500 t au Sénégal, en Gambie et au Mali), le beurre de karité, le melon (3000 t par l'AIC en 1999), la pastèque, le haricot vert et la tomate cerise.

21. **Par rapport à l'objectif 3 qui est relatif à la gestion des ressources naturelles, les résultats obtenus restent modestes.** En effet, seulement 16 000 ha ont été reboisés sur 50 000 ha prévus. L'on constate également des signes tangibles de dégradation des ressources naturelles ayant des conséquences néfastes sur les productions agricoles, animales et forestières. En effet près de 80% de l'énergie utilisée dans le pays sont fournis par la biomasse (bois de chauffe et charbon), occasionnant des dégradations irréversibles sur les ressources naturelles. Cette dégradation est particulièrement remarquable au niveau des zones minières et agricoles. Selon les estimations de la FAO, près de 37 000 ha de forêts disparaissent chaque année. La forêt dense guinéenne a connu un net recul ces dernières années passant de 14 millions d'ha en 1967 à 700 000 ha seulement en 2002 (Guinée-PNUD/FEM, 2002), ce qui s'explique par une exploitation forestière abusive, les feux de brousse, le nomadisme agricole, etc.

22. **Un secteur privé dans l'incapacité d'assumer pleinement son rôle entre autres, les fonctions d'approvisionnement et de distribution des intrants indispensables à l'intensification des productions agricoles et animales.** En effet, malgré le désengagement de l'Etat, force est de reconnaître les insuffisances de l'environnement juridique et financier du secteur privé agricole. Ainsi les opérateurs privés n'ont pu satisfaire à la demande solvable en engrais et produits phytosanitaires du pays estimé à 50 000 tonnes. Le volume des importations privées a varié entre 1 500 à 3000 tonnes par an obligeant l'Etat à reprendre les importations du KR-2 en 2006.

23. **L'appui à l'émergence de véritables Organisations Professionnelles dans les sous secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts constitue un des succès remarquables de la mise en œuvre de la LPDA2.** Cette volonté de promouvoir les organisations paysannes a favorisé l'amélioration de la structuration du monde rural dans les différents sous secteurs en passant de 3 000 groupements avec 70 000 adhérents en 1998 à 30 000 groupements avec 900 000 adhérents en 2005. De même l'on a observé une structuration progressive en organisation fédérative.

24. Quant aux Chambres d'Agriculture, leur rôle s'est renforcé dans la dynamique d'accompagnement des organisations des producteurs et d'opérateurs du secteur en association ou en privé, et d'interface auprès des pouvoirs publics.

25. **Le secteur rural et agricole a souffert d'un manque de crédit adapté et de financements publics cohérents avec les objectifs de la LPDA2.** Pour les financements publics, de 1996 à 2003, les investissements effectifs ont été de 359 milliards de GNF (179,5 millions de \$EU), contre 1 032 milliards de GNF (516 millions de \$EU), soit une moyenne

annuelle de 44,88 milliards de GNF (22,44 millions de \$EU).

1.2.3. Analyse des principales contraintes de la LPDA2

26. Après la mise en œuvre de la LPDA2, l'agriculture guinéenne demeure encore une agriculture peu productive et peu compétitive en raison de multiples contraintes et ce, en dépit de son important potentiel de développement. Les principales contraintes sont les suivantes :

Production végétale

27. Des contraintes d'ordre structurel du fait que l'agriculture guinéenne est de type familial et de subsistance : la production agricole est assurée par des exploitations agricoles de petite taille, non équipées et ne disposant que de faibles ressources financières. La taille des exploitations est inférieure à 3 hectares et le système de culture dominant est la défriche brûlis (90% des exploitations). Le taux d'équipement est de 1,6 à 1,8 unités en moyenne de petits outillages (houe/bêche, manchette/coupe-coupe, faucille/couteau), 14 charrues pour 100 exploitations et 6 tracteurs pour 1 000 exploitations.

28. Des contraintes techniques liées à la faible productivité des filières vivrières et commerciales d'exportation : durant la période de la LPDA2, il a été constaté que l'augmentation des productions agricoles notamment vivrières, était beaucoup plus le fait de l'extension des superficies cultivées que de l'accroissements des rendements.

29. La troisième contrainte majeure de l'agriculture guinéenne est son faible taux d'utilisation d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées) qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne. En effet l'agriculture guinéenne consomme en moyenne 5 kg/ha d'engrais tandis que cette moyenne est de 10 kg en Afrique, 60 kg au Proche Orient, 130 kg en Asie et 90 kg au niveau mondial. Pour l'ensemble du pays, il ressort des résultats du RNA de 2001 que les fumures organiques sont appliquées sur 14% des parcelles des cultures annuelles et les engrais minéraux sur 2% des parcelles. Par ailleurs il faut souligner que 29% des parcelles cultivées par les femmes font l'objet d'emploi de fumure organique contre 5,9% pour les hommes

30. La faible maîtrise de l'eau constitue la quatrième contrainte majeure à l'intensification agricole. Sur un potentiel en terres irrigables de l'ordre de 362 000 ha, seulement 30 200 ha ont fait l'objet d'aménagement soit 9% dont 8 500 ha de bas-fonds (20%), 7 700 ha de plaines intérieures (6%), 2 500 ha de plaines d'arrière mangrove (3%) et 11 500 ha de plaines de mangrove (10%). Ces réalisations sont toutefois restées en deçà des besoins des producteurs.

31. La cinquième contrainte est relative à la faiblesse du système de commercialisation et d'exportation. Les principales causes sont : (i) absence de partenaires professionnels internationaux, (ii) manque d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés ; (iii) insuffisance des capacités de stockage, de conservation et de transformation et d'exportation dont les infrastructures aéroportuaires, (iv) les obstacles tarifaires et non tarifaires ; (v) difficultés d'accès au crédit de commercialisation, (vi) l'enclavement des zones de production

Production animale

32. Les contraintes sont variables en fonction des systèmes de production: i) utilisation des ressources pastorales (faible offre fourragère en saison sèche, conflits agriculteurs - éleveurs pour l'utilisation de l'espace, problèmes d'abreuvement); ii) contraintes sanitaires (peste des petits ruminants et technicité insuffisante des éleveurs, parasitisme sur la volaille); iii) contraintes alimentaires sur l'élevage porcin semi intensif et absence d'amélioration de l'élevage porcin traditionnel, plus rustique; iv) contraintes commerciales pour l'apiculture (absence d'opérateurs en aval de la production) et insuffisance de l'offre, (v) les conflits entre agriculteurs et éleveurs liés notamment aux conséquences de la transhumance en Basse Guinée.

33. Globalement, c'est la faiblesse des services aux éleveurs qui représente la contrainte majeure. La lutte contre les épizooties et la surveillance épidémiologique ont été considérablement améliorées. En revanche, des progrès importants sont encore nécessaires en matière d'approvisionnement en produits vétérinaires, de soins primaires, de conseil technique ou d'amélioration de la commercialisation, de renforcement des opérateurs privés (vétérinaires, auxiliaires, commerçants, etc.) et des OPE pour les rendre plus représentatives.

Production forestière

34. Les contraintes liées aux productions forestières sont essentiellement d'ordre anthropique et institutionnel.

35. Les contraintes d'origine anthropique dues principalement : i) aux feux de brousse très répandus en Guinée, ils demeurent le fléau le plus néfaste dégradant le sol, détruisant la faune sauvage et la flore et asséchant les cours d'eau; ii) aux défrichements culturaux et les déboisements excessifs iii) l'exploitation forestière avec des méthodes irrationnelles, provoquant la destruction de l'habitat des espèces animales et végétales empêchant ainsi la production des fruits et feuilles comestibles, iv) aux infrastructures routières, soit pour 1998, 21.000 ha de perte en écosystèmes rien qu'avec ses quelques 14.000 Km de routes classées; v) à l'urbanisation : plusieurs formations forestières périurbaines sont aujourd'hui détruites pour des besoins d'urbanisation. Des forêts dont certaines sont classées depuis longtemps ont été remplacées purement et simplement par des bâtiments ou aires publiques dans de nombreuses préfectures; vi) à la carbonisation pour l'approvisionnement des villes en combustibles de bois, vii) aux impacts des réfugiés et des incursions rebelles, viii) à l'insécurité foncière. Les autres contraintes sont liées à l'insuffisance en ressources logistiques matérielles et financières des structures chargées des Eaux et Forêts.

36. Les contraintes pouvant affecter la disponibilité de la faune sauvage sont principalement, la chasse commerciale encouragée par la demande nationale en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. Les épizooties qui s'abattent sur les populations animales provoquent des pertes considérables chez certaines espèces notamment celles qui ne sont pas résistantes. Les tabous religieux et les croyances ont également un impact sur l'utilisation des ressources de la faune sauvage.

Contraintes communes aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des forêts

37. ***Faiblesse des OP*** : les organisations de producteurs, dans leur grande majorité ne sont pas encore capables de participer au dialogue économique, social et politique nécessaire à la planification et à la mise en œuvre des projets dont ils doivent être les commanditaires et les bénéficiaires. En effet, ils ne bénéficient pas de la part des services publics ou des ONG des appuis nécessaires dont ils ont besoin pour formuler leurs demandes, concevoir des initiatives et développer des mécanismes pérennes de renforcement de capacités portant sur différents niveaux d'interventions (local, régional et national) et dans plusieurs domaines : appui aux activités économiques, renforcement des capacités de représentation. Les rôles et domaines de responsabilité sont toujours imprécis en termes de développement.

38. ***Difficultés d'émergence du secteur privé agricole*** : l'émergence du secteur privé dans le secteur agricole est limitée par l'absence d'une politique claire et transparente d'incitation et de promotion capable (i) de mettre fin à l'insécurité foncière qui décourage les investissements privés, (ii) de mettre en place un système de crédits bancaires à moyen et long terme susceptibles de permettre au secteur privé d'investir, (iii) de supprimer les distorsions dans la politique d'importation et de distribution des intrants, (iv) d'alléger le poids de l'intervention de l'Etat au niveau des décisions de gestion dans les structures de production, (v) de doter les grandes filières agricoles notamment commerciales de mécanismes de régulation et de gestion de leur équilibre interne par rapport au marché international.

39. **Faiblesse des structures de l'Etat** : la situation se caractérise par : (i) une grande hétérogénéité des moyens de fonctionnement des services, (ii) une inadéquation entre le potentiel humain disponible et les besoins réels entraînant une certaine rigidité liées aux réductions des effectifs des années 90 et au vieillissement quasi général des cadres ; (iii) une faible cohérence dans la structuration entre les différents niveaux ; (iv) un grand retard dans la formation des personnels (initiale, adaptation à l'emploi ou encore de requalification ou de reconversion) ; (v) une faible homogénéité du management ; (vi) des difficultés importantes de recueil de l'information nécessaire à toutes analyses prospectives indispensables à l'élaboration des politiques ;(vii) la faible circulation de l'information et (i) la faiblesse du cadre législatif ou réglementaire pour certaines missions notamment celle qui concernent le contrôle.

40. **Faible accès au crédit** : la contrainte de financement du monde rural demeure sérieuse en Guinée tant du point de vue de l'accès au crédit des acteurs des différentes filières agricoles que des investissements publics. Les petits producteurs qui constituent plus de 70% de la population rurale n'accèdent pas au crédit du fait principalement : i) de la faible mobilisation de l'épargne rurale pour suppléer les ressources externes, ii) des faiblesses du système actuel d'intermédiation financière et du coût élevé des taux d'intérêt, iii) de la faible solvabilité de la demande liée à l'absence de ressources des organisations de producteurs, à la faiblesse de leurs revenus et à l'absence de garanties, iv) de l'absence de lignes directrices dans les conditions d'accès (caractérisée par des distorsions induites par les structures publiques -projets ou sociétés- faisant encore du crédit) occasionnant des disparités respectives sur les taux d'intérêt, les apports personnels, v) de l'absence de mécanismes de sécurisation, de bonification du crédit permettant de gérer les risques (assurance calamites, solidarité.) et d'adapter le crédit aux conditions de l'exploitation paysanne (défiscalisation, réduction des taux d'intérêt) vi) de la faible articulation entre le système bancaire et les systèmes financiers décentralisés.

41. **Foncier rural** : la prise en compte de la sécurisation foncière se limite pour le moment à la promulgation de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural. L'insuffisance de la sécurisation foncière demeure une contrainte majeure et limite les investissements privés dans le secteur.

42. **Faiblesse des investissements publics et privés dans le secteur agricole** : les ressources propres de l'Etat investies dans le secteur agricole sont relativement faibles. Depuis la fin de la décennie 90, la Guinée accuse des difficultés à mobiliser les ressources financières requises pour le développement agricole et rural³. La dynamique de coopération avec les partenaires financiers s'est considérablement essoufflée du fait notamment de l'inefficacité en matière d'allocation des ressources publiques, des déficiences dans les conditions d'Etat de droit permettant de poursuivre la libéralisation des initiatives privées et de l'absence d'incitations dans l'administration pour améliorer sa capacité à appliquer les politiques et stratégies retenues. Cela se traduit par une faiblesse de l'aide publique externe plus ciblée sur les investissements structurants susceptibles de créer des dynamiques productives permettant d'améliorer les performances macro-économiques et les conditions d'efficacité des marchés. L'Etat n'arrive plus à jouer son rôle de catalyseur de prise en charge des investissements structurants indispensables à la maîtrise de l'eau pour la production agricole, à l'amélioration de la fertilité des sols et à l'accès au marché.

43. **Faible accès au marché** : les exportations agricoles guinéennes demeurent insignifiantes malgré l'énorme potentiel du pays. L'essentiel des exportations est constitué de produits primaires. Les principales contraintes sont relatives : (i) à des questions de gouvernance institutionnelle (présence de l'Etat dans certaines filières, des distorsions d'origine fiscale ou parafiscale sur les intrants et équipements importés, monopoles privés) qui affectent l'émergence du secteur privé, (ii) l'absence de partenaires professionnels internationaux, (iii) la

³ En matière d'aide au développement., Les flux d'aide estimés en 1990 à environ 50,7 \$ EU/habitants se sont retrouvés à environ 27,3 \$EU/habitant, alors que sur la base de référence des Nations Unies, le taux requis serait de l'ordre 75 \$EU par personne et par an

faiblesse des échelles de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des opérations d'exportation, (iv) l'enclavement des zones de production, (v) l'absence de systèmes d'informations sur les marchés opérationnel pour les opérateurs, (vi) l'insuffisance des capacités de stockage et de conservation à l'aéroport et au port de Conakry, (vii) les obstacles tarifaires et non tarifaires ; (viii) les difficultés d'accès au crédit de commercialisation, (ix) l'absence d'une démarche qualité permettant de mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux débouchés, la non application effective du cadre incitatif et juridique attractif défini .

1.2.4. Perspectives de développement du secteur agricole

- **Potentialités**

44. La Guinée dispose des ressources naturelles considérables au niveau de l'ensemble des régions agro- écologiques, ce qui permet la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Les pluies sont abondantes et varient de 1 100 à 4 000 mm. Considérée en effet comme le château d'eau de l'Afrique occidentale, la Guinée a un réseau hydrographique de 6 500 km, un plateau continental de 43 000 km² (le plus vaste de l'Afrique de l'ouest) dont 72% sont d'une profondeur de moins de 40 m. Les ressources en eau de surface sont très importantes (188 km³) et 72 km³ d'eau souterraine. Sur un potentiel en terres irrigables de l'ordre de 362 000 ha, seulement 30 200 ha ont fait l'objet d'aménagement soit 9% dont 8 500 ha de bas-fonds (20%), 7 700 ha de plaines intérieures (6%), 2 500 ha de plaines d'arrière mangrove (3%) et 11 500 ha de plaines de mangrove (10%). Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25% sont cultivés annuellement. Ces ressources naturelles restent globalement peu valorisées faute d'investissement.

45. La Guinée présente des atouts non négligeables pour le développement de l'élevage: i) un cheptel relativement important, avec des races rustiques bien adaptées et trypano-tolérantes; ii) des ressources pastorales qui offrent encore des possibilités d'accroissement des effectifs de ruminants (environ 27% de la totalité des terres offrent un bon pâturage) ; iii) une forte demande en matière organique dans les zones à densité de population relativement forte comme le plateau central du Fouta Djallon; iii) des ressources alimentaires adaptées à l'élevage porcin, en particulier en Guinée forestière; iv) un potentiel très important de développement de l'élevage des ovins, des caprins et de l'apiculture, essentiellement en Moyenne Guinée et Haute Guinée; et v) un environnement institutionnel relativement favorable.

- **Opportunités de développement**

46. **Le contexte régional et international** : en matière d'échanges régional et sous régional, malgré l'avantage que lui confère le glissement nominal de sa monnaie, la Guinée ne semble pas tiré profit de l'ouverture de certains marchés et des importants flux d'échanges de produits du cru avec les pays voisins (Sénégal, Mali, Gambie, Guinée Bissau, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire) dont au moins 4 pays de l'espace UEMOA (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau). En outre, malgré la libéralisation des échanges, de nouveaux paramètres ne facilitent pas les échanges internationaux notamment les questions liées aux normes phytosanitaires et autres obstacles techniques aux commerces ainsi que le phénomène de la subvention à l'exportation par certains pays développés (utilisation de la boîte orange) en faveur de certains produits agricoles dont le coton.

47. Par ailleurs, les politiques nationales de la Guinée s'harmonisent de plus en plus avec les mécanismes régionaux et internationaux : l'intégration régionale dans la CEDEAO, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'OMC, le futur Accord de Partenariat Economique (APE) entre la CEDEAO et l'Union Européenne et l'AGOA. Le NEPAD au cours des trois dernières années, a impulsé de façon significative la réflexion stratégique sur le développement du secteur agricole. Ainsi s'inscrit l'adoption en 2003, à Maputo, du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) dans le cadre du NEPAD qui a permis l'élaboration du Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) et, à travers la CEDEAO, l'élaboration de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP).

48. La Guinée est par ailleurs bénéficiaire de plusieurs préférences commerciales comme d'ailleurs les autres PMA (TSA, AGOA, SGP, préférences bilatérales du Maroc) dont elle tire peu profit en raison de la complexité des règles d'origine, des normes sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles techniques au commerce (OTC) liées à certaines préférences (AGOA et TSA).

II. LA NOUVELLE VISION POUR L'AGRICULTURE GUINEENNE

49. **Les défis de l'agriculture guinéenne** : Les défis majeurs de la PNDA sont principalement : i) de passer d'une agriculture encore largement d'autosubsistance à une agriculture de marché, ii) d'asseoir une politique de développement agricole capable de faciliter l'accroissement de la production alimentaire, l'approvisionnement régulier du marché national et la relance des exportations tout en préservant la base productive. Elle s'appuiera sur les dynamiques d'investissement privé, de production et de recherche de productivité dans l'agriculture. Son impact sera mesuré à travers : i) l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières et la réduction des importations de riz ; ii) l'amélioration des revenus des ruraux et (iii) l'amélioration progressive de la balance des paiements de l'Etat.

50. C'est dans le cadre de cette évolution que le secteur privé aura un rôle essentiel à jouer. C'est également dans le cadre des politiques de développement de chacune des productions (agricoles, animales et forestières) que sera prise en compte la dimension régionale.

51. L'Etat doit soutenir préférentiellement les dynamiques économiques qui existent et qui démarrent. Les dynamiques à soutenir concernent la production vivrière (riz, céréales, tubercules, plantains, légumineuses alimentaires, productions animales), la diversification de la production alimentaire (fruits, légumes), et les productions d'exportation. Chacune de ces dynamiques a une réalité géographique spécifique : bassin de production, voies de communication, lieux des marchés et de la transformation, lieux de consommation ou d'exportation. La dynamique dépend de facteurs tels que le niveau de développement des infrastructures de production et de transport, le fonctionnement des marchés, les potentialités de production du milieu, ainsi que la capacité d'initiative des sociétés locales tant au niveau des collectivités locales (CRD) qu'au niveau de l'initiative privée (groupements de producteurs, entrepreneurs, commerçants).

52. Quatre dynamiques pourraient être analysées de manière plus détaillée dans les plans d'actions de la PNDA :

- la possibilité d'induire une diversification bien ciblée en Guinée Maritime (riz de mangrove, fruits et légumes, anacardier, palmiers à huile, aviculture);
- le développement du potentiel de production de la Guinée Forestière (palmiers à huile, riz de bas fonds, café, hévéa, bananes plantains, porciculture);
- les possibilités de débloquer la production cotonnière, de développer les cultures de céréales (riz des plaines alluviales, maïs), le manioc, l'arachide, la production bovine et de petits ruminants, la culture de l'anacarde, de l'igname en Haute Guinée ;
- le développement des cultures de céréales (fonio, maïs), l'arachide, des cultures maraîchères, fruitières, de rente (café arabica), la pomme de terre et la production de viande bovine et de petits ruminants en Moyenne Guinée.

53. Ainsi, suivant les axes à développer et les bonnes perspectives économiques liées à la mise en oeuvre de la stratégie de croissance accélérée, les objectifs sectoriels visent à assurer une croissance du PIB agricole de 6% en l'an 2010 et de 10% en l'an 2015.

La nouvelle vision de la PNDA

54. La définition de la nouvelle vision de l'agriculture guinéenne procède d'une analyse des mutations du contexte national, régional et international ainsi que des opinions exprimées par les producteurs. Les ateliers organisés à l'intention des producteurs dans chaque région naturelle ont permis de savoir également que les principales préoccupations des producteurs portent sur :

- l'amélioration de la productivité de leur exploitation: Les points de convergence entre régions sont principalement i) la centralité de l'agriculture familiale, ii) la disponibilité de bonnes semences, d'engrais, de produits phytosanitaires, de vaccins et médicaments vétérinaires, iii) la disponibilité de services agricoles de qualité et de proximité (recherche, vulgarisation, l'information commerciale), iv) la maîtrise de l'eau, v) la lutte contre les pratiques de dégradation des ressources naturelles.
- l'amélioration des conditions d'acquisition et d'utilisation des terres pour de multiples usages (production, pâturage...): la réforme foncière est importante chez les producteurs. Ils expriment le souhait que cette réforme puisse leur apporter des garanties par rapport à l'usage de leurs terres leur permettant d'y investir en termes de fertilisation sans risque d'être dépossédé.
- le financement du secteur agricole à travers le crédit agricole adapté et la mise en place de fonds de développement du secteur agricole bâtis sur la base de prélèvements opérés sur les importations de denrées alimentaires.
- le renforcement des capacités des producteurs à travers la formation, l'information, la participation aux instances locales, nationales, régionales et internationales de politique, de stratégie et de négociation commerciale multilatérale.
- l'amélioration de la conservation et de la transformation des produits agricoles et d'élevage en vue de développer une valeur ajoutée aux produits primaires.
- l'amélioration de la commercialisation à travers la mise en place d'infrastructures de marché et de systèmes d'informations fonctionnels sur les prix et les marchés.
- la souveraineté alimentaire consistant, pour les producteurs, à avoir le libre choix, en fonction des potentialités du pays, des spéculations agricoles à développer ;
- la mise à la disposition du secteur agricole d'au moins 10% du budget de l'Etat par an et ce, conformément aux engagements des Chefs de l'Etat de l'Union Africaine à Maputo.
- l'amélioration de l'accès des produits agricoles sur le marché international et la protection ou la mise en place de mécanismes spéciaux de sauvegarde (MSS) des filières agricoles et animales nationales par rapport aux importations agricoles et alimentaire notamment subventionnées (dumping).

55. En plus des choix exprimés par les producteurs, l'élaboration de la vision tient compte de l'analyse des facteurs d'ambiance importants qui ont un déterminisme certain sur elle et qui ont été évoqués dans l'analyse du contexte. Il s'agit notamment, sur le plan national : i) du cadre macroéconomique actuel et de la possibilité des ressources de l'Etat de soutenir la croissance économique, ii) des capacités actuelles des acteurs du développement rural à développer le secteur agricole et à saisir les opportunités du marché national et international, iii) des possibilités des bénéficiaires d'accéder aux services agricoles (recherche, conseil agricole, crédit...), iv) de la situation des ressources naturelles, v) de la situation sociale (pauvreté, conflits). Sur le plan international, il s'agit de l'articulation au marché régional et au marché mondial.

Ainsi la nouvelle vision de l'agriculture guinéenne, telle que formulée par les acteurs du développement rural, est celle d'une agriculture à dominante familiale, intensive, productive, moderne et durable exploitant ses avantages de compétitivité sur les marchés national, régional et international et capable d'améliorer les revenus des producteurs à même de garantir la souveraineté alimentaire et de réduire la pauvreté

III. LES OBJECTIFS DE LA PNDA

56. **L'objectif global de la PNDA** s'inscrit dans le cadre de référence national que constitue le DSRP et international que constituent les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'agit de contribuer à réduire de moitié d'ici 2015 l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations guinéennes.

57. **Les objectifs spécifiques** sont de contribuer à : (i) augmenter la production et la productivité des exploitations familiales, (ii) promouvoir l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée, (iii) améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles, et (iv) assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement. Elle va s'appuyer sur les dynamiques d'investissement privé, de production et de recherche de productivité dans l'agriculture. Son impact devra se mesurer à travers: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières et la réduction des importations de riz ; ii) la protection de l'environnement, iii) l'amélioration progressive de la balance des paiements.

IV. LES AXES STRATEGIQUES DE LA PNDA

58. **Les principes** d'actions qui guident la PNDA reposent essentiellement sur : (i) la cohérence avec la SRP et les OMD (ii) l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité, (iii) la cohérence avec la politique de décentralisation, (iv) la Cohérence avec la Politique Agricole Commune de la CEDEAO, (v) La cohérence avec le PDDAA/NEPAD de l'Union Africaine

59. La PNDA s'articule essentiellement autour des trois (3) axes stratégiques ci-après :

Axe n° 1 : Renforcer la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières, animales et forestières pour promouvoir la souveraineté alimentaire.

28. Pour ce faire les orientations porteront sur : (i) l'appui à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de la production agricole et en particulier rizicole sur une base durable, (ii) la promotion des productions vivrières de substitution, et (iii) l'appui à l'amélioration de la productivité et de la santé animale.

29. Concernant la filière riz, les principaux axes d'intervention porteront entre autres sur :

- la concentration des investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents,
- le développement des aménagements hydro agricoles avec maîtrise totale de l'eau et à buts multiples comme préalable aux investissements,
- la poursuite du développement de la riziculture de bas-fonds dans une perspective de diversification y compris avec la rizipisciculture et les cultures de contre saison de maraîchage.
- le soutien à la riziculture de coteaux à travers la diffusion du riz NERICA et des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- le renforcement des services de recherche et de conseils agricoles nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole ;
- la définition d'une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à y consentir à l'instar du Sénégal et du Mali.

30. Concernant les filières de diversification agricole, les axes d'intervention porteront prioritairement sur la promotion du manioc et du maïs considérés comme filières porteuses dans toutes les régions naturelles. Les autres cultures à développer concernent le fonio, l'arachide, le taro, le sorgho, l'igname, etc.

31. Concernant les filières animales, les axes d'intervention porteront entre autres sur :

- l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel par la mise en place de programmes d'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et des conditions sanitaires du bétail et du potentiel génétique des races locales ;
- le renforcement des infrastructures d'élevage ;
- l'intensification et la spécialisation des élevages ;
- le développement de l'élevage à cycle court ;
- l'amélioration des conditions sanitaires, d'habitat en aviculture traditionnelle ;
- le développement d'une aviculture améliorée notamment par l'approvisionnement en céréales.
- le renforcement des services vétérinaires.

31. Quant aux filières forestières, l'accent sera mis sur la valorisation des espèces non ligneuses (beurre de karité, néré, etc.) qui constituent des opportunités économiques pour les femmes et qui jouent un grand rôle dans l'alimentation des ménages ruraux.

Axe stratégique n°2 : Accroître les revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et une amélioration de l'accès au marché dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

32. Les composantes de cet axe fédérateur porteront sur des investissements relatifs aux filières où une amélioration de la compétitivité peut permettre à la Guinée, de profiter de ses avantages comparatifs sur les marchés national, régional et international. Pour relancer le secteur des exportations agricoles, la PNDA devra s'inscrire dans les orientations du Cadre Intégré du Commerce adopté par le Gouvernement en 2002. Celui-ci se propose de réduire les inefficacités et les dysfonctionnements susceptibles de constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens. Par ailleurs, il est important également de développer l'échelle de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des opérations d'exportation. Parallèlement, une démarche de qualité doit être mise en place de façon à la fois à mieux valoriser les produits et à trouver de nouveaux débouchés.

33. Ainsi l'accent sera mis sur l'accroissement et la diversification des cultures commerciales d'exportation destinées prioritairement aux marchés, national, sous régional et international. Pour cela il est prévu une amélioration des infrastructures d'accès et de marchés et un développement des mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles. Les principaux axes d'intervention sont :

- **Pour le marché national : dans ce domaine l'Etat doit favoriser la dynamisation du marché national à travers :**
 - la libre circulation et l'évacuation des produits agricoles
 - le renforcement des capacités techniques, d'organisation et de négociation des producteurs, des commerçants locaux et des exportateurs ;
 - le développement de l'information sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix ;
 - la réduction des entraves tarifaires et non tarifaires ;
 - le renforcement des infrastructures physiques des marchés agricoles et des produits d'élevage ;
 - le désenclavement des conditions de transport, de stockage et de conservation.

- **Pour les marchés sous régionaux**, l'accent sera mis sur les produits où la Guinée a un avantage comparatif et un potentiel de développement important tels que : l'ananas, la mangue, la banane et des produits divers (petit piment, pomme de terre, oignon, beurre de karité, arachide, huile de palme, igname, etc.).
- **Pour le marché international**, il s'agira de produire des masses critiques de produits agricoles répondant aux normes de qualité et capables de justifier les investissements requis. Les produits visés prioritairement concerneront la mangue, l'ananas, le café, le coton et d'autres produits de diversification (haricot vert extra fin, tomate cerise, melon, pastèque, la fraise, le litchi, les fleurs coupées, etc.).
- **S'agissant du développement des opportunités économiques, il s'agira de :**
 - la création des conditions favorables au développement des filières porteuses identifiées par région naturelle notamment la promotion de l'investissement privé ;
 - la promotion des activités génératrices de revenu (AGR) : développement de l'horticulture urbaine et périurbaine, appui aux activités féminines (sel, saponification, teinture, technologie post-récolte, autres microprojets productifs, etc.) qui apportent des revenus substantiels notamment aux femmes et aux jeunes.
 - la valorisation des productions par des prix plus rémunérateurs et des marchés plus stables
 - la promotion des activités économiques non agricoles dont l'entrepreneuriat agricole et rural ;
 - la réalisation des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le cadre des investissements publics pour créer une offre d'activités rémunérées par les ruraux ;
 - l'amélioration des conditions de rémunération des produits agricoles par des mesures de sauvegarde pour certaines filières sensibles (UEMOA, CEDEAO, APE, etc.)
 - le renforcement des activités des services financiers en milieu rural ;
 - la promotion des biocarburants comme source de revenus potentiels pour les agriculteurs et une opportunité d'investissement pour le secteur privé guinéen.

Axe stratégique n° 3 : Développer des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements.

34. Il s'agit notamment:

- de favoriser le développement d'un secteur agricole privé dynamique en améliorant les outils de financement ainsi que l'environnement législatif et réglementaire;
- de développer un système viable de financement des producteurs, des professionnels au niveau des différents segments du secteur agricole à travers le crédit agricole
- d'améliorer les infrastructures socio-économiques du monde rural et, notamment, le réseau de pistes rurales, l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise, les aménagements hydro agricoles, les marchés ruraux;
- d'améliorer la productivité de l'exploitation agricole par une politique d'amélioration de la fertilité des sols, d'encouragement à l'utilisation des intrants améliorés (semences, fertilisants, produits de traitement phytosanitaires, intrants vétérinaires et zootechniques) et de mécanisation agricole adaptée ;
- d'assurer la protection de l'environnement et promouvoir une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, génétiques animales et phylogénétiques ;
- de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des acteurs du secteur agricole (administration, producteurs, privés, société civile);
- d'améliorer la qualité des services publics et projets agricoles;
- d'améliorer le système de sécurisation foncière;
- d'améliorer la prise en compte du genre (femmes), des jeunes ruraux et la lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes et projets de développement agricole.

IV. LE PLAN D' ACTIONS DE LA PNDA

35 Le Plan d'Actions de la PNDA constitue une traduction en termes d'intervention et d'investissement des orientations stratégiques de la PNDA.

36. L'approche du Plan d'actions de la PNDA s'articule autour de programmes fédérateurs découlant d'une synthèse des interventions identifiées pour chaque région naturelle⁴. Les programmes fédérateurs retenus sont au nombre de neuf (9) avec un coût estimatif global de : **2.321 millions US\$** couvrant la période 2007-2015 et portant sur :

- i) le programme de développement des productions vivrières pour un montant de 295 millions \$US ;
- ii) le programme de promotion des exportations agricoles pour 550 millions \$US ;
- iii) le programme de développement des productions animales pour 250 millions \$US ;
- iv) le programme de développement des infrastructures d'accès et de marchés des produits agricoles et d'élevage pour 400 millions \$US,
- v) le programme de gestion intégré des eaux des sols et des ressources naturelles pour 500 millions \$US,
- vi) le programme de renforcement des capacités de OP et des services agricoles pour 200 millions \$US,
- vii) le programme de prévention et de gestion des crises alimentaires pour 26 millions \$US,
- viii) le programme de développement du marché des intrants, équipements agricoles et vétérinaires pour 100 millions \$US.
- ix) le programme d'identification d'un système de financement du secteur agricole.

Les programmes sont résumés dans le tableau ci-après :

⁴ Pour chaque région naturelle, un plan d'actions de la PNDA a été réalisé

Programme 1 : Programme de développement des productions vivrières dans le cadre de systèmes de production durables			
	Objet	Composantes	Coûts
	<p>Développer un sous programme de diversification agricole permettant de réorienter une partie des investissements du secteur agricole vers des filières vivrières ayant un potentiel de développement important pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des populations ;</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire passer la production du manioc de 1 068 518 t en 2007 à 2.309 162 tonnes en 2015 en faisant passer les rendements de 7,84 t/ha à 15,68 t/ha soit un taux d'accroissement de la production de l'ordre de 116% ; - faire passer la production du maïs de 546 765 tonnes en 2007 à 1.423.766 tonnes en 2015 en faisant passer les rendements de 1,56 t/ha à 2,34 t/ha soit un taux d'accroissement de la production de l'ordre de 160% ; - faire passer la production du fonio de 231.093 tonnes en 2007 à 288.000 tonnes en 2015 en faisant passer les rendements de 1,16 t/ha à 1,20 t/ha soit un taux d'accroissement de la production de l'ordre de 25% ; - faire passer la production d'arachide de 284.494 tonnes en 2007 à 629.494 tonnes en 2015 en faisant passer les rendements de 1,42 t/ha à 2,0 t/ha soit un taux d'accroissement de la production de l'ordre de 114% - faire passer la production de patate douce de 69.210 tonnes en 2007 à 138.420 tonnes en 2015 en faisant passer les rendements de 4,5 t/ha à 9,0 t/ha soit un taux d'accroissement de la production de l'ordre de 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la production de la productivité et de la transformation des racines et tubercules et amélioration du maïs, de l'arachide, du fonio • l'amélioration de la mise en marché des produits vivriers • l'appui à la structuration et des filières vivrières et au renforcement de capacités des acteurs • le plaidoyer et lobbying en faveur du soutien à la diversification des productions vivrières sur le marché national, sous régional et international 	145 millions US\$

<p><i>Sous Programme 2 : Développement du riz dans le cadre de systèmes de production durables</i></p>	<p>Mettre en place un sous programme de développement du riz local qui permettra de concentrer les investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents.</p> <p>Objectifs :</p> <p>-aménagement avec maîtrise totale de l'eau à l'horizon 2015 de 25 000 ha de grandes et moyennes plaines rizicoles en Basse et Haute Guinée et 3500ha de bas fonds en Guinée forestière</p> <p>-passer d'une production de 1 439 197 tonnes de riz en 2007 à 2 500 000 tonnes de riz en 2015 (soit un taux d'accroissement de 74%) pour réduire de 50% les importations de riz ;</p> <p>-faire passer les rendements moyens du riz de 1,9 t/ha à 2,27 t/ha</p> <p>-appuyer la diffusion du riz NERICA dans les quatre régions naturelles ;</p> <p>-renforcer les capacités de décorticage de 600 000 tonnes produites (dont 70% en industriel et 30% en artisanal) afin de mettre sur le marché 370 000 tonnes de riz local à même de couvrir 6 mois d'importation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la production et la productivité des systèmes rizicoles • Renforcer les capacités de transformation industrielle et artisanale du riz • Renforcement des capacités des Organisations Paysannes • La définition d'une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à mettre en place dans la filière riz • Dispositif institutionnel pour la réalisation des pôles riz local au niveau de la Haute et de la Basse Guinée 	<p>150 millions US\$</p>
---	--	--	---------------------------------

Programme 2: Programme de promotion des exportations agricoles			
	objet	Composantes	Coûts Estimatifs
<i>Sous Programme 2.1 : Promotion des cultures industrielles</i>	<p>Mettre en place un programme national de promotion des cultures industrielles pour lesquelles la Guinée a des perspectives de croissance importantes à l'horizon 2015.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filière coton : en Haute Guinée : atteindre 25 000 tonnes en 2010 et 35 000 tonnes en 2015 ; en Moyenne Guinée 5 000 tonnes à Gaoual/Koundara • Filière Anacarde : <ul style="list-style-type: none"> ○ en Basse Guinée nord et en Haute Guinée : accroître les superficies d'anacardier de 9 000 ha en 2006 à 30 000 ha en 2015 ○ Améliorer les rendements de 400 Kg/ha en 2006 à 1 t/ha en 2015 ○ Exporter à l'horizon 2015, 15 000 tonnes d'anacarde et 5 000 tonnes d'amande. • Filière café : <ul style="list-style-type: none"> ○ en Moyenne Guinée : accroître les superficies de caféier arabica en passant de 1 500 ha à 5 000 en 2015 en Moyenne Guinée ○ Passer de 25 000 tonnes café en 2005 à 60 000 tonnes d'ici 2015 en Guinée Forestière • Filière huile de palme : <ul style="list-style-type: none"> ○ En Basse Guinée et en Guinée forestière, accroître les superficies de palmeraies familiales et industrielles de 9 000 ha en 2006 à 15 000 ha en 2015 en Basse Guinée dont 5 000 ha au titre du plan de développement de SOGUIPAH/Zone Khemaya ; ○ Augmenter la production d'huile de palme en passant de 34 000 tonnes en 2005 à 84 000 tonnes en 2015 (dont 50 000 tonnes au titre des nouvelles plantations de SOGUIPAH). 	<ul style="list-style-type: none"> • développement des filières coton huile de palme, anacarde, café, • développement de mécanismes de régulation et de gestion transparente des filières • promotion du commerce intra-régional et extrarégional. 	300 millions US\$

Programme 2: Programme de promotion des exportations agricoles			
	<ul style="list-style-type: none"> • Filière hévéa : <ul style="list-style-type: none"> ○ en Basse Guinée et en Guinée forestière, Mise en place de 11 250 ha d'hévéa dont 9 750 ha de plantations familiales et 1 500 ha de plantations industrielles ; ○ Production de 12 000 tonnes de caoutchouc dont 9 750 tonnes (PF) et 2 250 tonnes (PI) d'ici 2014. ○ Passer de 13 500 tonnes de caoutchouc en 2005 à 23 000 tonnes en 2015. en Guinée Forestière • Filière Cola : Passer de 23 500 tonnes de cola en 2005 à 47 000 tonnes en 2015 en Guinée Forestière 		
<p><i>Sous Programme 2.2. : Promotion des cultures horticoles</i></p>	<p>Mettre un sous programme de promotion des cultures horticoles qui constituent un domaine où la guinée a des perspectives de croissance importantes mettant l'accent sur les filières porteuses</p> <p><u>Objectifs :</u> <u>Produits maraîchers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • faire passer les rendements des principales cultures maraîchères traditionnelles comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Aubergine : de 10 tonnes en 2005 à 20 tonnes en 2015 - Gombo : de 2 tonnes en 2005 à 4 tonnes en 2015 - Piment : de 600 kg en 2005 à 1 tonne en 2015 - Tomate : de 20 T/Ha à 40 T/Ha en 2015 - Echalotte : de 4 T/Ha à 10 T/Ha en 2015 - Exporter 6 000 tonnes de légumes de diversification à l'horizon 2015 <p><u>Produits fruitiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Mangue :</u> <ul style="list-style-type: none"> - En Basse Guinée : produire pour l'exportation à l'horizon 2015, 15.000 tonnes de mangue - En Haute Guinée : Commercialiser à l'horizon 2015, 	<ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la productivité et de la production relative au haricot vert, la tomate cerise, le melon, le petit piment, l'ananas, la mangue, la banane, les oranges, les fleurs coupées • la promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles • la promotion des « bonnes pratiques » et la mise en conformité des entreprises • la facilitation des échanges à travers l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales • la définition et la consolidation des politiques commerciales des produits et intrants agricoles. 	250 millions US\$

Programme 2: Programme de promotion des exportations agricoles			
	<p>10.000 tonnes de mangue par an,</p> <ul style="list-style-type: none">o <u>Ananas</u> :- En Basse Guinée, mettre en valeur 400 ha en faveur des petits planteurs pour une production de 24 000 tonnes d'ici 2015, dont 16 000 t en export et 8 000 pour le marché national et la transformationo <u>Banane</u> :- En basse Guinée, accroître la production de banane en passant de 1 500 tonnes en 2005 à 10 000 tonnes en 2015- Amélioration de la production de qualité de banane et plantain en passant de 16 000 tonnes en 2005 à 68 000 tonnes d'ici 2015 en Guinée forestière		

Programme 3 : Programme de développement des productions animales			
	objet	Composantes	Coûts
	<p>Mise en place de programmes de développement de l'élevage permettant d'améliorer le disponible en productions animales et l'accroissement des revenus des populations.</p> <p>Objectifs :</p> <p><u>Basse Guinée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître la production globale de viande (passer d'une production de viande de 9.700 tonnes en 2005 à 16.000 tonnes en 2015(dont estimation de 4 t aulacodes) • accroître la production globale de viande de volaille : passer d'une production de 2.400 tonnes de viande de volaille en 2005 à 7.000 tonnes en 2015. • passer d'une production de 9.000 tonnes d'œufs en 2005 à 19.500 tonnes en 2015. • accroître la production et la consommation de lait (passer d'une production de 19.600.000 litres en 2005 à 35.900.000 litres en 2015). • améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage. • améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux. <p><u>Haute Guinée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • passer d'une production de viandes de 19.200 tonnes en 2005 à 32.200 tonnes en 2015 • passer d'une production de 1.200 tonnes de viande de volaille en 2005 à 4200 tonnes en 2015. • passer d'une production de 750 tonnes d'œufs en 2005 à 1.700 tonnes en 2015. • passer d'une production de 36.900.000 litres en 2005 à 67.700.000 litres en 2015). • Améliorer la production et la commercialisation des 	<ul style="list-style-type: none"> • le développement de systèmes améliorés d'élevage en fonction des espèces et des régions naturelles • l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel • valorisation des produits et sous-produits d'élevage 	250 millions US\$

	<p>produits de la ruche (augmenter de 300% la production apicole et aboutir à une exportation de 60% de la production apicole annuelle d'ici 2015)</p> <ul style="list-style-type: none">• améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage.• améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux. <p><u>Guinée Forestière</u></p> <ul style="list-style-type: none">• accroître la production globale de viande (passer d'une production de viande de 6.500 tonnes en 2005(dont 2 t aulacodes) à 11.500 tonnes en 2015(dont estimation de 16 T aulacodes).• passer d'une production de 1.300 tonnes de viande de volaille en 2005 à 4.500 tonnes en 2015.• passer d'une production de 1.100 tonnes d'oeufs en 2005 à 2.500 tonnes en 2015.• améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage.• améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux. <p><u>Moyenne Guinée</u></p> <ul style="list-style-type: none">• passer d'une production de viande de 24.000 tonnes en 2005 à 41.000 tonnes en 2015).• passer d'une production de 1.650 tonnes de viande de volaille en 2005 à 5.500 tonnes en 2015• passer d'une production de 1.300 tonnes d'œufs en 2005 à 2.900 tonnes en 2015• passer d'une production de 41.700.000 litres en 2005 à 76.000.000 litres en 2015.• améliorer la production et la commercialisation des produits de la ruche (augmenter de 300% la production apicole)• améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage.• améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux.		
--	--	--	--

Programme 4 : Programme de développement des infrastructures d'accès et de marchés agricoles, forestiers et d'élevage			
	Objet	Composantes	Coûts
	<p>Mettre en place un Programme National de Développement des Infrastructures d'accès et de marchés agricoles, forestiers et d'Elevage.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 5 800 km de pistes rurales en raison de 700 Km/an jusqu'en 2015 ; • Réalisation de 4 000 ML d'ouvrages de franchissement ; • Entretien de 10 000 Km de pistes rurales • Entretien de 1 000 ML d'ouvrage de franchissement • Prioritairement 5 marchés structurants dont 1 d'intérêt national et 4 d'intérêt régional ; • Aménagement de 7 marchés transfrontaliers dont prioritairement : Sinko (Beyla), Sareboïdo et Djaoubhé (Koundara), Nongoa (Gueckédou), etc. • Construction de 1 000 magasins villageois ou de banques de céréales ou de semence, etc pour un volume de 100 000 tonnes de produits agricoles ; • Construction de chambres froides pour les fruits et légumes dans les grands centres urbains et à Conakry • Construction du quai fruitier de Bentley ; • Réhabilitation du terminal frigorifique de l'aéroport de Conakry ; • Construction d'une unité de conditionnement d'engrais chimiques et de pesticides ; • Construction d'entrepôts et de magasins pour les intrants • Construction d'unités de transformation agro-industrielles (pour le palmier à huile, le café, les fruits à Kankan, les légumes en Moyenne Guinée, arachide à Dabola, ; 	<ul style="list-style-type: none"> • La construction et la réhabilitation de pistes rurales et de ponts, • Le développement du transport en milieu rural. • La réhabilitation des infrastructures existantes ; • La réalisation de nouvelles infrastructures appropriées de conservation et de transformation des produits ainsi que celles relatives au secteur des intrants agricoles (engrais, pesticides, semences, etc.) • Le renforcement des capacités des acteurs concernés par la gestion des infrastructures. 	<p>400 millions US\$</p>

	<ul style="list-style-type: none">• Appui à l'acquisition d'équipements améliorés de transformation artisanale (manioc, beurre de karité, palmier à huile, anacarde, arachide, fruits et légumes, etc.) ;• Construction d'un abattoir central et de 5 boucheries communales à Conakry ;• Amélioration et construction des abattoirs, aires d'abattage boucheries et marchés à bétail dans les préfectures.		
--	--	--	--

Programme 5 : Programme de gestion intégré des ressources naturelles (eau, sols, forêts, faune)			
	Objet	Composantes	Coûts
	<p>Mettre en place un Programme National de Gestion Intégrée des eaux des sols et des Ressources naturelles</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guinée forestière : Créer 10 000 ha de forêts communautaires et privées (2 à 3 forêts par CRD). • Basse Guinée : Aménager 7.000 ha de mangroves et créer 10 000 ha de plantations forestières à croissance rapide pour la production du bois de service et de feu dont 7.000 ha de plantations communautaires et 3.000 ha de plantations privées. • Moyenne Guinée : Réaliser 20.000 ha de plantations communautaires et privées de Teck et de pins pour la production de bois d'œuvre, du bois de service et de chauffe. • Haute Guinée : Créer 20.000 ha de forêts communautaires à croissance rapide 	<ul style="list-style-type: none"> • la gestion de l'eau • l'amélioration de la gestion de la fertilité des sols • la gestion des ressources forestières • la gestion des ressources pastorales • la gestion des ressources phytogénétiques • la gestion des ressources génétiques animales 	500 millions US\$

Programme 6: Programme de renforcement des capacités des OP, du secteur privé, de la société civile et des services agricoles			
	Objet	Composantes	Coûts
	<p>Mettre en place un programme national d'appui aux organisations des producteurs, aux services agricoles publics et à l'émergence d'un secteur privé agricole</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • faire assumer les fonctions de conseil agricole et rural progressivement par les organisations de producteurs • faire participer les OP en tant qu'interlocuteurs au dialogue politique et social sur le secteur rural. • créer un environnement assaini et assure les fonctions commerciales relatives aux intrants et aux produits agricoles • améliorer la qualité des ressources humaines des services agricoles et des Organisations de producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • le Renforcement des capacités des OP • l'émergence du secteur privé • l'émergence de la société civile notamment les ONG de développement • l'amélioration de la qualité des services publics agricoles • l'amélioration de la formation agricole et rurale 	200 millions US\$

Programme 7 : Programme de prévention et de gestion des crises alimentaires			
	Objet	Composantes	Coûts
	<p>Développer un programme de mise en place de dispositifs fonctionnels de prévention des crises, de gestion et d'intervention rapide des souffrances des populations et de réhabilitation des zones et système de production affectés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de systèmes efficaces de prévision des besoins en cas d'urgence • Avoir des mécanismes de réponse rapide afin de limiter les effets négatifs des crises alimentaires sur la survie des populations et sur l'économie • Avoir des mécanismes efficaces et rapides pour restaurer le capital productif et réhabiliter les infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • la promotion de systèmes d'alerte précoce pour groupes vulnérables ; • le développement des systèmes de gestion des crises et de réaction rapide ; • l'appui à la réhabilitation des zones en phase d'après crise ; • la mise en place d'un fonds d'urgence ; 	26 millions US\$
Programme 8 : Programme de développement du marché des Intrants, équipements agricoles et vétérinaires			
	Objet		
	<p>Développer un programme d'approvisionnement et de distribution d'intrants et d'équipements agricoles et vétérinaires en faveur des producteurs.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ faciliter à court terme l'approvisionnement de 30.000 tonnes d'engrais minéraux en 2008 pour atteindre 50.000 tonnes d'ici 2010 et 100.000 tonnes à l'horizon 2015; ○ produire et distribuer 10.000 tonnes de semence de riz, 2.500 de maïs et 2.500 tonnes d'arachide à l'horizon 2010 ; ○ produire et distribuer 20.000 tonnes de semence de riz, 4.000 de maïs et 4.000 tonnes d'arachide à l'horizon 2015 ; ○ faciliter à court terme l'acquisition de 15.000 l/kg de produits phytosanitaires en 2008 pour atteindre 25.000 l/kg en 2010 et 30.000 l/kg à l'horizon 2015; ○ faciliter à moyen terme l'implantation d'une usine de 	<p style="text-align: center;">○</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer et favoriser la fabrication locale des outillages et équipements agricoles, afin d'améliorer leur accessibilité. Pour ce faire, on doit procéder au renforcement des aspects études et essais de matériels agricoles. Il faudrait pour la réussite de cette action prendre en compte les contraintes liées à l'installation, à l'accès aux crédits, aux avantages fiscaux, et à la formation pour les artisans et les PME spécialisées dans la fabrication des équipements agricoles. ○ Promouvoir la culture attelée dans les exploitations agricoles afin d'améliorer la force de travail 	100 millions \$US

	<p>conditionnement des engrais au port de Conakry pour un approvisionnement régulier, adapté et à faible coût ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en place un réseau fiable de distribution d'intrants agricoles par la construction de cinq (5) entrepôts (à Conakry, Mamou, Kankan, Kissidougou et N'Zérékoré) ; ○ accroître la consommation d'intrants d'élevage en passant de 537 FG / UBT en 2004 à 1000 FG / UBT en 2015. 	<p>et promouvoir l'intégration agriculture élevage en développant. Ainsi, l'appui aux artisans et en matière d'accès aux crédits d'équipement pour les agriculteurs peut être effectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer le transport intermédiaire en milieu rural afin de résoudre la problématique de la mobilité en milieu rural par le recours les moyens de transport conventionnels et non conventionnels, c'est-à-dire en traction animale, en motocycle, en motoculteurs ou en tracteur. Le processus de désenclavement en cours est un tremplin pour l'accroissement de la production à commercialiser. ○ Encourager la motorisation en tenant compte des conditions d'exploitation en vue d'une meilleure rentabilisation, car elle est l'une des voies pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté dans des conditions particulières de production. <p>5- Encourager la technologie agroalimentaire (fabrication d'équipements de transformation agroalimentaire) avec la mise en place des actions pour l'amélioration et la normalisation de la production locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Introduire et développer l'énergie 	
--	---	--	--

		<p>en milieu rural, en privilégiant pour ce départ le développement, l'amélioration et la production des technologies locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	
--	--	--	--

Programme 9 : Programme d'identification d'un système de financement du secteur agricole			
	objet	Composantes	Coûts
	Développement un système de financement durable et adapté au secteur agricole permettant aux acteurs des différentes filières d'accéder à des ressources pérennes leur permettant de développer leurs activités.	<ul style="list-style-type: none"> • une politique de financement agricole et rural basée sur des systèmes financiers décentralisés articulés au système bancaire, • de faire disposer les producteurs de fonds de développement leur permettant de participer au financement des activités de conseil agricole et de recherche et surtout de prendre en charge leurs propres initiatives 	P.M

V. LES BENEFICIAIRES

60. Les principaux bénéficiaires de la NLPDA seront: i) en premier lieu les ménages agricoles pauvres soit plus de la moitié de la population rurale qui vit en dessous du seuil de pauvreté et près d'un guinéen sur quatre qui se trouve dans une situation d'extrême pauvreté en milieu rural, ii) les opérateurs privés des différentes filières agricoles victimes des distorsions du commerce régional et international, iii) les groupes sociaux défavorisés notamment les femmes et les jeunes, iv) les victimes des conflits sociaux ou politiques, vii) les entrepreneurs agricoles, viii) les consommateurs de produits agricoles, ix) la balance commerciale guinéenne.

VI. MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION DE LA PNDA

61. Le suivi évaluation de la PNDA sera basé sur un système performant, intégré et décentralisé axé sur des indicateurs de résultats et de performances. Dans ce cadre, une priorité sera accordée à la mise en place des Observatoires Régionaux du Développement rural, dont l'une des missions sera la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs clés de la PNDA. Le dispositif de suivi évaluation s'intégrera également dans celui de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont il constituera une composante. Une évaluation de l'impact de la PNDA par les bénéficiaires (Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP-G, CONEG..) sera réalisée à mi et en fin de parcours. Le système de suivi évaluation devrait être structuré de manière à ce que tous les partenaires financiers (notamment les bailleurs de fonds extérieurs) puissent avoir accès aux indicateurs et effectuer leur propre évaluation.

62. **Le dispositif de pilotage** : Le caractère multisectoriel et transversal de la PNDA indique bien qu'un grand nombre d'acteurs sur le territoire national devra être impliqué. Et pour que le programme s'insère bien dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (ce qui nécessite une bonne orientation politique), la mise en œuvre doit obéir aux principes de participation de tous, de concertation à tous les niveaux et de subsidiarité. Pour cela il faut :

- **Un Comité National de Pilotage ou d'Orientation.** qui doit se situer au niveau gouvernemental et qui doit avoir des liens fonctionnels avec les organes de pilotage du DSRP et du Conseil National de Sécurité Alimentaire.
- **Un Comité de Coordination et de Suivi de la PNDA** » aux niveaux national (CCS national), régional (CCS régional) et préfectoral (CCS préfectoral) qui devra rassembler les experts des différents ministères impliqués et les représentants des différents partenaires au développement, de la société civile, des privés, des producteurs
- **Un Secrétariat Permanent de la PNDA** assuré par le Bureau chargé de la Politique agricole sera l'organe de suivi et de coordination de l'exécution de la PNDA, mais également d'animation du Comité National de Coordination et de Suivi de la PNDA. Les représentations du BCEPA au niveau des régions, autour de l'Inspecteur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts (IRAEF), assureront le secrétariat des CCS régionaux et les DPDRE, les CCS préfectoraux.

Les rôles des acteurs

63. La mise en œuvre de la présente stratégie s'appuiera, entre autres sur (i) le partage des responsabilités entre l'Etat et les différents acteurs (OP, secteur privé, ONG, CRD, etc.), (ii) le renforcement du partenariat entre l'Etat, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement, (iii) la mise en place d'un système de suivi évaluation performant. La mise en œuvre se fera à travers la définition claire des fonctions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre pour toutes les actions de développement.

64. Dans ce cadre, les investissements que l'Etat prendra en charge concerneront prioritairement les programmes structurants en appui aux Organisations paysannes, aux collectivités locales et au secteur privé. Les programmes structurants portent sur:

- les grands aménagements, les ouvrages de maîtrise de l'eau (barrages et micro barrages à simple ou buts multiples) ;
- les infrastructures d'élevage (abattoirs, parcs et marchés à bétail, etc.) ;
- le désenclavement des zones de production et de commercialisation (pistes rurales et ponts);
- les infrastructures de commercialisation (renforcement des capacités de stockage et de conditionnement à l'aéroport et au port de Conakry, quai de Benty, infrastructures de marchés intérieurs et transfrontaliers, etc.) ;
- l'amélioration et le suivi de la fertilité des sols ;
- le renforcement des services agricoles (recherche agricole et agro alimentaire, conseil agricole, structures techniques d'encadrement) afin qu'ils répondent mieux à la demande des producteurs et opérateurs privés ;
- la promotion d'un crédit rural viable et sécurisé adapté aux besoins du monde rural.

65. Les activités de conseil agricole, d'appui aux producteurs sont des activités dont la prise en charge est partagée entre l'Etat, les ONG et le secteur privé.

66. L'Etat consolidera son retrait des toutes les activités à caractère marchand telles que la distribution d'intrants, la distribution de crédits, la gestion de filières productives (hévéa, palmier à huile) et veillera notamment à faire cesser toute forme de monopole privé.

67. L'Etat se recentrera et renforcera ses activités de contrôle et de réglementation dans tous les sous secteurs et veillera particulièrement au contrôle de qualité des intrants (notamment fertilisants, pesticides, médicaments et produits biologiques vétérinaires) à l'introduction des intrants génétiques (semences végétales, animales et forestières). La mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles devra être de rigueur pour l'Etat afin de conjurer la menace qui plane sur l'agriculture guinéenne.

68. Les Partenaires financiers de l'Etat en plus de leur participation au financement de la PNDA devront jouer un rôle majeur dans les ajustements et réorientations nécessaires pour redresser périodiquement la mise en œuvre de la politique agricole. A cet effet, des concertations spécifiques et périodiques (semestrielles) avec eux sous forme de conseils de réorientation et de recadrage devront être organisés par les plus hautes Autorités du secteur rural.

La mise en œuvre de la stratégie

69. Elle se fera sur la base des programmes pluriannuels ou Programmes Fédérateurs élaborés à travers des plans d'actions par région naturelle qui sont définis, de manière concertée, par l'ensemble des acteurs du développement rural de la région. Ces plans d'actions comporteront pour chaque région naturelle :

- les interventions spécifiques aux filières de la région ;
- les mesures d'accompagnement transversales ;
- les acteurs institutionnels responsables ;
- les calendriers de mise en œuvre ;
- les indicateurs de performance et,
- le coût estimatif.

70. La PNDA et son plan d'actions permettront de préparer une Loi d'orientation agrosylvopastorale qui sera soumise à l'Assemblée Nationale et promulguée par la suite. L'enjeu d'une telle loi est d'inscrire la PDA dans l'horizon 2015 du DSRP et de pouvoir dérouler les programmes d'investissement prévus à l'abri de l'instabilité institutionnelle.

71. La mise en œuvre s'appuiera sur la décentralisation et la déconcentration afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence dans la réalisation des actions de développement. A cet effet, la mise en œuvre des plans d'actions doit être programmée en termes d'investissements par les

Comités Régionaux de Développement Rural qui seront chargés de la planification annuelle et pluriannuelle des investissements au niveau régional, ainsi que de la coordination des interventions. Ces comités seront composés des représentants des élus locaux, des représentants des Organisations professionnelles agricoles, du secteur privé, de la société civile, des autorités administratives régionales et locales.

Un suivi évaluation axé sur des indicateurs de performance

72. Le suivi évaluation de la PNDA sera basé sur un système performant, intégré et décentralisé axé sur des indicateurs de résultats et de performances. Dans ce cadre, une priorité sera accordée à la mise en place des Observatoires Régionaux du Développement rural, dont l'une des missions sera la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs clés de la PNDA. Le dispositif de suivi évaluation s'intégrera également dans celui de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont il constituera une composante.

73. Une évaluation de l'impact de la PNDA par les bénéficiaires (Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP, CONEG..) sera réalisée à mi-parcours de la mise en œuvre. Des ressources financières devront être prévues à cet effet.

La concertation et la communication

74. Au niveau national et régional des cadres de concertation régulière seront formalisés entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, et des Eaux et Forêts, les autres départements concernés (M Plan, MATD, MEF, M Santé, MASPF, MTP etc.), les représentants des producteurs (Chambre Nationale et Régionales d'Agriculture, CNOP, CONEG, etc.), les représentants du secteur privé agricole et rural, les ONG et les partenaires au développement. Une concertation périodique sera instituée entre le Ministère et les partenaires au développement pour le suivi de la mise en œuvre.

Le Secrétariat Permanent de la PNDA diffusera périodiquement des supports d'informations relatives aux réalisations de la PNDA (rapports périodiques, journal, CD). Un site Internet sera mis en place au sein du Ministère à cet effet.

VII. LES FACTEURS CLES DE SUCCES

75. Les conditions de succès de la mise en œuvre de la PNDA sont tributaires des facteurs importants ci-après :

- l'amélioration de l'efficacité de l'Etat au niveau de l'allocation des investissements publics notamment par une mise en place effective des budgets alloués et une transparence dans leur gestion
- le maintien d'une importante aide publique externe ciblée sur les investissements structurants devant créer les conditions d'efficacité des marchés
- L'identification des ressources financières durables pour assurer le financement des activités des producteurs et leur participation à la recherche agricole
- l'existence d'organisations de producteurs dotées de capacités de participer au dialogue technique économique et social dans le secteur agricole
- l'amélioration de la qualité des services publics notamment des ressources humaines chargés principalement des politiques, du conseil agricole, de la recherche et de la réglementation
- la participation de l'Etat au financement de la prise en charge progressive des activités de conseil agricole par les fédérations paysannes

SUITES A DONNER

- Soumission à l'examen du Conseil des Ministres en vue de son adoption par le Gouvernement.
- Soumission d'une loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale à l'Assemblée Nationale
- Formulation détaillée des neuf programmes fédérateurs

